

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 32 (1924)
Heft: 5

Artikel: Notes biographiques sur le professeur Pierre Davel (1630-1680)
Autor: Vuilleumier, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LE PROFESSEUR PIERRE DAVEL (1630-1680).

Pierre Davel, cousin issu de germain du pasteur François Davel (le père du major), est né à Vevey d'un père, conseiller de cette ville. Il y fit sans doute ses premières études. Mais dès l'âge de dix ans il doit avoir été envoyé à Lausanne pour y suivre les leçons du Collège académique. En effet, il fut promu en 1641 de 4^{me} en 3^{me} du dit Collège, et dès lors passa par la filière habituelle, c'est-à-dire qu'après avoir achevé son collège, il monta à l'auditoire dit de philosophie, en mai 1646. Il y monta en bon rang, puisqu'il figure au livre-matricule le troisième sur quinze de sa volée (*Petrus Davellus Viviacensis*). Au bout des trois ans de philosophie, il fut promu en théologie (sept. 1649). Ce qui prouve qu'il n'avait pas tardé à se faire apprécier par ses professeurs, c'est qu'après deux années d'études déjà, il fut admis par la Vén^{ble} Compagnie académique à la jouissance du *stipendium extraordinarium*, autrement dit de la bourse pour « étudiants voyageurs », dont ne bénéficiaient que les étudiants jugés le plus qualifiés, par leurs talents et leurs bonnes mœurs, pour profiter d'un séjour dans des académies étrangères.

Dès l'automne de 1651, Davel s'inscrivait au « Livre du Recteur » de l'académie de Genève. A-t-il encore été ailleurs ? Dans quelque une des académies réformées de France ? Dans une université de Hollande ou d'Allemagne ? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est que, revenu au pays, il se prépara à subir les épreuves pour le « grade » de ministre du Saint Evangile, et que, les ayant subies avec succès, il fut admis (le deuxième sur douze candidats) à l'imposition des mains. Il la reçut en juin 1654 par le ministère du recteur et professeur de théologie Georges Müller (*Molitor*).

Sur les huit années qui ont suivi sa consécration, je n'ai trouvé aucun renseignement, si ce n'est que vers 1655 il contracta un premier mariage avec vertueuse d^{lle} *Jeanne-Loyse Barbier*. A cet effet, il avait dû solliciter et obtenir permission de la V^{ble} académie, conformément aux règlements concernant les ministres dits *impositionnaires* ou *exspectants*. Car jusqu'à leur promotion à quelque poste fixe, ces ministres continuaient à être placés sous l'inspection, pour ne pas dire la tutelle, du *cætus* académique. Davel a-t-il été employé à quelque suffragance pastorale ? C'est fort probable. Les « impositionnaires » étaient censés résider à Lausanne ; en tout cas ils devaient se tenir à la disposition du recteur et des deux premiers pasteurs de la ville (membres de droit du corps académique) qui les envoyaient, à tour de rôle, faire ici ou là des remplacements temporaires, à la requête de pasteurs en congé ou malades. — Quoi qu'il en soit, comme il y a toute apparence que P. Davel visait à l'enseignement académique, il n'aura pas manqué de mettre à profit ces années d'attente et les loisirs que lui laissaient les fonctions ecclésiastiques, pour travailler à son propre développement, à l'enrichissement de son fonds de connaissances philosophiques et théologiques.

Une porte allait s'ouvrir à lui lorsque, à la suite d'une « visitation » de l'académie par une députation de sénateurs et d'académiciens de Berne, LL. EE. prirent la résolution de renouveler et de rajeunir le corps enseignant de la haute-école de Lausanne. Une des chaires devenues vacantes était celle de *philosophie*. Fut-elle mise au concours ? ou le gouvernement procéda-t-il par appel ? Les documents à ma portée sont muets à cet égard. Le fait est qu'au printemps 1662 Davel y était installé. — Ce que l'on appelait alors l'enseignement de la « philosophie » comportait la physique non moins que la logique et la métaphysique ; voire même une

partie des mathématiques. Je reviendrai tout à l'heure à ce qui concerne l'activité de Davel dans ce domaine et je poursuis pour le moment son *curriculum vitae*.

Pendant les neuf ans que dura ce stage dans la chaire de philosophie, il convola en deuxième nocces avec *Anne-Marguerite Schœnauer*, de Bâle ; une des filles de *Jean Sch.* que LL. EE. avaient appelé à l'une des chaires de théologie, et qui par sa mère (une *Morlot*) était apparentée au patriciat bernois. De ce mariage (il doit avoir eu lieu en 1666) lui sont nés six enfants, dont un seul fils.

A la mort de Schœnauer, enlevé par un coup d'apoplexie au printemps de 1671, LL. EE. eurent la velléité de rehausser le lustre de leur académie welche en y appelant une des sommités de l'orthodoxie réformée de ce temps-là : *Fréd. Spanheim*, alors professeur à Leyde. Mais les négociations avec ce dernier n'ayant pas abouti (à cause de la hauteur de ses exigences), il fallut se rabattre sur une des capacités indigènes. Cela étant, le *cœtus* académique n'hésita pas à proposer en premier lieu, en fait de candidats, notre Pierre Davel. Cette candidature n'était pas pour déplaire en haut lieu, et si tant est qu'elle eût encore besoin d'y être patronnée, elle le fut sans doute par le très influent doyen *Hummel*, de Berne, à la mémoire duquel Davel dédia par la suite une belle élogie en latin¹. Son installation eut lieu, en même temps que celle de deux autres professeurs nouvellement nommés, en juillet 1671.

Le nouveau titulaire avait pour collègues à l'Auditoire de théologie (on ne parlait pas encore de « Faculté ») deux de ses anciens maîtres : le dogmaticien *Georges Müller*, originaire du Palatinat d'où il avait été chassé par la Guerre de

¹ Elle se trouve parmi les *Epicedia* qui font suite à l'*Oratio funebris*, consacrée aux mânes de J.-H. Hummel, par J.-H. Otth, prof. de philosophie à Lausanne (Berne 1675).

trente ans, et l'hébraïsant *Jacob Girard-des Bergeries*, d'une famille réfugiée de France pour cause de religion. Lui-même, de vieille souche vaudoise, était plus spécialement chargé de ce qu'on nommait la théologie *élenchtique*, c'est-à-dire des controverses.

En 1674, il eut l'honneur d'être revêtu du *rectorat*. Et il s'acquitta si bien de cet office aussi absorbant qu'honorifique, que ses collègues unanimes le lui « imposèrent » encore une année en sus des trois années réglementaires. C'est sous ce rectorat que les académiciens de Lausanne furent astreints, en décembre 1675, à signer la trop célèbre *Formula Consensus* ; ce qu'ils firent d'ailleurs, — cette fois-là du moins, — sans aucune opposition. Les réserves ne devaient se produire et s'accroître qu'un peu plus tard.

Le second professorat de Davel ne devait, de même que le premier, pas se prolonger au delà de neuf ans. « Il s'est endormi paisiblement dans le Seigneur », lisons-nous dans les Actes académiques du 9 mai 1680, « au vif et amer regret de tous les gens de bien ¹, après quatre mois de langueur ». Et le lendemain, dans la lettre de faire-part à l'adresse du gouvernement, le recteur *Jérémie Currit*, camarade d'études du défunt au collège et à l'académie et consacré le même jour que lui, s'exprimait comme suit : « C'est avec une extrême affliction que nous sommes obligés d'écrire à Vos Excellences les tristes nouvelles de la mort de nostre très cher et très honoré collègue, M. Davel, professeur en Théologie, que Dieu a retiré à soy Dimanche dernier par une mort d'autant plus affligeante pour nous que sa vie nous estoit en singulière édification et ses travaux de grand fruit en cette Académie. Nous serions inconsolables d'avoir perdu une si belle lumière, au milieu presque de sa course, si nous n'espérions que

¹ *Bonorum omnium acerbissimo luctu... placidissime in Domino obdormivit.*

VV. EE. continueront leurs pieux et charitables soins pour le bien de cette Académie, que nous continuons aussi de leur recommander très affectueusement, les suppliant très-humblement de vouloir réparer cette bresche selon le mieux que leur prudence et le grand zèle qu'Elles ont pour la gloire de Dieu, pour l'édification de son Eglise, pour le profit de cette Académie et pour l'honneur et propre satisfaction de VV. EE. trouveront à propos. »

Ajoutons, au terme de cette esquisse biographique, que les enfants de P. Davel (dont l'aînée n'avait que treize ans à la mort de son père) eurent pour tuteur leur oncle paternel, vertueux et prudent *Jean-François Davel*, conseiller de Vevey ; — que quatre de ses filles se marièrent, jeunes encore, avec des ressortissants de bonnes familles bourgeoises du pays, tant à Vevey et à Lausanne qu'aux environs ; — qu'après neuf ans de veuvage, M^{me} Davel-Schœnauer se remariait avec un ami du défunt, veuf lui aussi : le pasteur *François Panchaud*, des Croisettes, qui passait pour être un des prédicateurs les plus éloquents du clergé vaudois, en même temps qu'un des plus fermes soutiens de la saine doctrine. Il déclina l'honneur de devenir pasteur à Lausanne, mais accepta par la suite un des postes de Vevey ; de sorte que c'est sans doute dans la ville natale de son premier mari que la fille du théologien bâlois aura passé le soir de sa vie.

Et maintenant, revenons à *Davel professeur*, pour caractériser brièvement sa philosophie et sa théologie. On peut en effet le considérer comme un représentant typique de ce que l'une et l'autre de ces « sciences » étaient en ce temps-là. Ce que fut son enseignement, nous pouvons en juger par les dissertations en latin qui sont parvenues jusqu'à nous dans la collection de thèses académiques déposées à la Bibliothèque cantonale ¹.

¹ V. B 846, pièces 35 à 40 ; B 860, pièces 10 à 23 et B 861 en entier.

Selon l'ordre établi par la loi scolaire de 1616, notre professeur ne donnait pas seulement des cours ; il était tenu de présider à des *disputes* sur des « thèses » de sa composition, imprimées aux frais de l'Etat et qu'un étudiant, lui servant de *répondant*, était chargé de soutenir en séance publique. Plus que d'autres professeurs avant et après lui, Davel paraît s'être fait un devoir de satisfaire à cette exigence légale et d'exercer ses étudiants à la pratique de ces discussions savantes. Il s'est conservé quinze de ses *Disputationes* philosophiques et six théologiques. La lecture n'en est pas des plus attrayantes, étant donné le caractère scholastique du langage et de la méthode alors en usage dans les écoles. Elles n'en sont que plus propres à donner une idée de la forme et du fond de ce qui s'enseignait en ce temps-là dans les académies du genre de la nôtre.

Les deux premières dissertations *philosophiques*, intitulées *De philosophia in genere*, datent l'une et l'autre de 1663, l'année qui a suivi celle de son installation. Ainsi que le remarque André Gindroz ¹, c'est le plan de tout l'enseignement de Davel et comme le *compendium* de son système. Il s'occupe, dans l'une, de la place à assigner à la philosophie dans l'ensemble des disciplines dites libérales, de celles qui servent à la culture intellectuelle et morale de l'homme ; de sa définition, de ses sources, de son but, de son sujet et de son objet. Dans l'autre, il s'applique à démontrer l'utilité de la philosophie pour le théologien. — Les thèses suivantes traitent de divers sujets de physique, de psychologie, de logique, de métaphysique. Il y a partout abondance de divisions et de subdivisions, surabondance de « distinctions », que notre mentalité moderne a peine à suivre et dont elle ne saisit plus guère toute la finesse ni l'à propos. Ce que l'on a le

¹ *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, 1853, page 357.

plus de peine à comprendre, c'est que, avec tout cela, notre philosophe puisse reprocher aux anciens scholastiques, ceux du moyen âge, la subtilité de leurs distinctions à eux. Et l'on se demande avec une légitime curiosité jusqu'à quel point des « escoliers » de seize à dix-neuf ans étaient capables de hausser leur esprit à de telles abstractions.

Que si notre auteur insiste sur l'utilité, la nécessité même, de la philosophie rationnelle en théologie ; s'il ne cesse de redire : « *Tota nostra philosophia ancillari debet theologiae*, elle doit remplir envers elle l'office de *famula*, de servante », il ne fait en cela que proclamer un principe généralement admis dans les écoles tant protestantes que catholiques. Malgré la « dignité » qui lui revient de droit, la philosophie n'y était envisagée que comme un ensemble de disciplines *propédeutiques*, destinées à préparer, à introduire aux études, réputées supérieures, des facultés de théologie, de médecine et de droit. Théologien lui-même, Davel n'a garde d'oublier que l'académie où il enseigne était en première ligne une école de théologie, que la plupart des élèves de son auditoire se destinaient au service de l'Eglise.

Quoi d'étonnant, dès lors, s'il part en guerre contre Descartes et ses disciples, puisque ceux-ci aspiraient à rendre la philosophie indépendante, que leur rationalisme avait tout au moins une tendance à s'affranchir de la tutelle théologique, à se passer de l'autorité d'une révélation surnaturelle ? Davel eut à ce propos une controverse à soutenir avec son collègue de Berne, le professeur *David Wyss* (Albinus). Sur certains points de doctrines, celui-ci ne craignait pas de donner raison au philosophe français. Davel, lui, jugeait les opinions de son confrère des bords de l'Aar de nature à obscurcir la vérité et à entraîner des conséquences dangereuses. Pas moins de quatre de ses *Disputationes* des années 1664 à 1666 ont trait à cette controverse dans les détails de laquelle il

ne saurait être question d'entrer ici. — Les deux adversaires se traitent avec force égards, se font réciproquement les plus beaux compliments, attestent solennellement que leur divergence d'opinion ne doit pas dégénérer en une « aliénation des cœurs ». Donc, pas de *rabies theologica* ; il vaut la peine de le constater. La discussion n'en fut pas moins vive et serrée, parce qu'il s'y mêlait, du côté de Davel, un intérêt dogmatique et plus spécialement une préoccupation confessionnelle.

Ce duel philosophico-théologique fit passablement de bruit en son temps. Encore au siècle suivant, un historien bernois écrivait à ce propos¹ : « On ne sait pas lequel des deux a mérité la palme. » Mais il ajoute : « L'un et l'autre furent appelés ensuite à quelque chose de plus grave et de plus sérieux où ils pouvaient exercer leurs talens d'une manière plus utile ». Il entendait par là que l'un et l'autre furent appelés par la suite à une chaire de théologie. Ce qu'il ne dit pas, c'est que, pour rendre maître Wyss inoffensif dans son auditoire de philosophie, LL. EE. jugèrent prudent de le transférer à première occasion dans la chaire de langue hébraïque en attendant qu'on pût lui confier une de celles de théologie ; c'est ensuite qu'à l'instigation du « Convent » ecclésiastique dont le doyen Hummel était la cheville ouvrière, le cartésianisme fut banni jusqu'à nouvel ordre des deux académies de Berne et de Lausanne. C'est assez dire à quel point le Vaudois Davel était *persona grata* en haut lieu, et l'on comprend d'autant mieux sa promotion, en 1671, au poste où devait tendre son plus cher désir.

On peut regretter qu'il ne se soit pas conservé un plus grand nombre de ses publications proprement *théologiques*.

¹ *Fragments historiques de la Ville et République de Berne* (par le doyen J. Rod. Gruner, traduits en français par Droz). Deuxième partie, page 317. Neuchâtel 1737.

Les six « Disputations » que nous connaissons forment un traité complet *De certitudine salutis fidelium*. L'auteur y expose les fondements sur lesquels repose l'assurance que les croyants ont de leur salut. Cet ouvrage nous transporte, comme on le voit, au centre, au cœur même de la dogmatique réformée. Notez que, composées et soutenues de 1673 à 1679, les dissertations qui le constituent datent des années où s'élaborait en Suisse, en dernière rédaction à Zurich, la *Formula Consensus* et de celles qui ont suivi l'introduction officielle de ce livre « symbolique » dans les églises des cantons évangéliques. On retrouve dans ces pages la rigueur de l'orthodoxie calviniste. Mais, — c'est une justice à rendre à notre champion lausannois de la « saine doctrine » : sous le corset serré des formules scholastiques on sent battre un cœur pieux, fermement convaincu de la vérité salutaire que la bouche ou la plume professait dans le langage, pour nous suranné et rébarbatif, de l'époque et de l'Ecole. Aussi était-ce mieux qu'une phrase conventionnelle quand le recteur Currit, dans sa lettre à LL. EE., disait que la mort prématurée de Davel était d'autant plus affligeante pour ses collègues, que « sa vie leur avait été en singulière édification ».

Deux mots encore avant de quitter Pierre Davel. Les dissertations qui nous restent de lui, outre la valeur documentaire qu'elles ont pour l'histoire de la culture intellectuelle de notre pays au XVII^{me} siècle, nous intéressent encore à un autre point de vue. Je veux parler des *répondants* de notre professeur, de ces jeunes apprentis philosophes et théologiens dont les noms figurent au frontispice des *Disputationes* et qui, selon l'usage, ont joint à celles-ci, sous le nom de « Corollaires », des propositions ou thèses de leur cru. Sur les quinze étudiants en philosophie et six candidats en théologie appelés à soutenir les uns et les autres, nous constatons

que près des trois quarts n'étaient pas Vaudois. C'étaient des Suisses allemands venus de Berne (c'est le grand nombre), de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall. Les Bernois appartenaient en majorité à la classe aristocratique. L'un d'eux, Christophe Steiger, qui a soutenu en 1671 les thèses *De intellectu humano*, est devenu par la suite l'un des avoyers de la République.

Il ressort de là deux choses. La première, que confirme d'ailleurs l'examen de la matricule académique, c'est la proportion relativement considérable des étudiants du dehors qui prenaient le chemin de Lausanne pour y faire une partie de leurs études ; ce qui prouve la bonne renommée dont jouissait notre modeste *alma mater*. La plupart de ces jeunes gens étaient en pension à la Cité, chez les pasteurs et les professeurs domiciliés dans ce quartier latin. Davel, lui aussi, en avait toujours quelques-uns sous son toit et à sa table ; entre autres, — détail intéressant à noter, — *Emmanuel Willading*, qui revint plus tard à Lausanne en qualité de bailli. Il remplissait cette charge au moment de l'affaire de ce major Davel qu'il devait se rappeler avoir connu jeune collégien dans la cure de son professeur de philosophie. — Mais ce qui ressort aussi de la statistique des *répondants* et n'est pas précisément à l'honneur de la jeunesse studieuse vaudoise de ce temps-là : c'est que celle-ci paraît avoir mis moins d'empressement que ses camarades du dehors à affronter l'épreuve de la soutenance, en séance publique et en latin, des « disputations » de ses très doctes professeurs.

Mars 1922.

H. VUILLEUMIER.
